



VISION ET PROGRAMME D'ACTIVITÉS DU PACTE NATURE

PRÉFACE

En 50 ans, la nature a décliné continuellement à un rythme sans précédent et la biodiversité s'est effondrée de 68% sur notre planète. Par biodiversité, on entend bien sûr l'ensemble du monde animal mais également les espèces végétales, le sol et l'eau. Faute d'une gestion appropriée, de nombreux espaces naturels n'ont pas pu maintenir leur richesse écologique et nous sommes aujourd'hui confrontés à une 6^{ème} extinction de masse et celle-ci est entièrement causée par l'être humain.

Les causes sont multiples:

- Destruction des habitats naturels due à l'étalement urbain, l'urbanisation des paysages, la production agricole intensive et à la surexploitation des forêts et des terres
- Changement climatique qui se traduit par un dérèglement du cycle de l'eau, une augmentation des températures, un assèchement des sols, des risques d'incendie et des phénomènes météo de plus en plus extrêmes qui touchent aussi notre pays (canicules récurrentes, inondations de juillet 2021, tornades en août 2019 à Pétange, feux de végétation et sécheresse en 2022) et une prolifération de certaines espèces (scolytes, chenilles processionnaires, tiques)

- Pollution telle que la pollution de l'air, de l'eau et des sols qui impacte la biodiversité et la santé des milieux naturels en particulier aquatiques
- Espèces exotiques envahissantes perturbant nos écosystèmes (tortues de Floride, frelons asiatiques, rats laveurs...)

Au Luxembourg, la situation est alarmante : 2/3 des habitats naturels sont dans un état de conservation insuffisant ou médiocre. Quant à la faune et à la flore sauvages, 80% d'entre elles se trouvent dans un état de conservation précaire, ¼ des espèces des oiseaux typiques du Luxembourg ont diminué ou disparu et la population des insectes est fortement impactée également.

La nature est un bien collectif et doit être protégée. Pour enrayer la dégradation des écosystèmes et favoriser la biodiversité, la ville d'Esch-sur-Alzette a décidé d'adhérer au Pacte Nature et a adopté une stratégie pluriannuelle. Cette stratégie sera en vigueur pour une durée minimum de 5 ans accomplis à partir de la décision communale en date du 7 décembre 2022 et sa révision aura lieu au plus tard en 2027. La commune s'engage à continuer ou à mettre en œuvre les mesures suivantes ou toutes autres mesures valables introduites durant les 5 prochaines années :

REDUCTION DE LA POLLUTION

<i>Mesure</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Responsable</i>
<i>Collecte / traitement des eaux usées</i>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Poursuite de la rénovation des canalisations, modernisation</i> - <i>Installation de filtres supplémentaires sur la station de traitement</i> - <i>Elaboration et réalisation des programmes de mesures</i> 	<p style="text-align: center;">Service Canalisations</p>
<i>Utilisation de produits d'hygiène / nettoyage respectueux de l'environnement par la Commune, écoles, maison relais etc et par les citoyens</i>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Objectif 100 % de produits écologiques pour la commune</i> - <i>Communication et sensibilisation des citoyens (en nb.)</i> 	<p style="text-align: center;">Service du Nettoiement</p>
<i>Pas d'utilisation de pesticides et de biocides sur le territoire d'Esch</i>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Actions de sensibilisation envers les citoyens pour abandon des pesticides (en nb.)</i> 	<p style="text-align: center;">Service Ecologique</p>

<p><i>Collecte des déchets dans la ville</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Actions citoyennes anti « littering » comme l'organisation du grand nettoyage de printemps (nb.)</i> - <i>Campagne de sensibilisation contre les détritrus dans l'espace public et lutte contre les dépôts illicites (nb. de communications et nb. de sanctions)</i> - <i>Nb. de personnes responsables du nettoyage des rues, nombre de tournées / collectes</i> - <i>Nb. de « Green Events » pour les manifestations organisées par la ville</i> - <i>Rédaction et distribution d'un livret / une formation multilingues sur la gestion des déchets pour les nouveaux arrivants</i> 	<p style="text-align: center;">Services Hygiène / Ecologique</p>
<p><i>Réduction de la pollution lumineuse (mesure 2.17)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Stratégie d'éclairage, pourcentage d'éclairages respectueux de la faune nocturne (0 réflecteur néfaste à la faune nocturne dans 5 ans)</i> - <i>Elaboration d'une trame noire (↗ du mètre linéaire)</i> - <i>Sensibilisation des citoyens avec organisation d'une exposition et/ou d'un évènement (nb)</i> 	<p style="text-align: center;">Services RSA / Ecologique</p>

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

<i>Mesure</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Responsable</i>
<i>Poursuite de la mise en œuvre du Pacte Climat avec objectif maintien certification Gold (75%)</i>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Maintien du niveau de certification et certifications additionnelles : adaptation au changement climatique et qualité de l'air</i> 	Service Ecologique
<i>Gestion des inondations (mesure 4.1)</i>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>↗ du nb. de bassins de rétention</i> - <i>↗ de superficie des zones humides</i> - <i>↗ superficie des sols favorisant l'infiltration (plantation haies, bandes herbacées...)</i> - <i>Poursuite de la restauration naturelle des cours d'eau (m linéaires)</i> - <i>Création de « rain garden » (nb.)</i> 	Services Travaux Municipaux / Espaces Verts/ Division développement Urbain
<i>Risque incendies</i>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Plan d'entretien forêts à intégrer dans futur plan d'aménagement forestier</i> 	ANF
<i>Mise en place de zone vertes</i>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>↗ superficie des espaces verts (par exemple parc Wobrécken)</i> 	Service Division développement Urbain

<p>Réduction de la température en ville et lutte contre les canicules (mesures 2.11 ;2.13 et 2.16)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Klimaanpassungskonzept repris du Pacte Climat</i> - <i>Végétalisation des cours d'école (nb.)</i> - <i>Toitures et façades végétalisées (nb. de bâtiments)</i> - <i>Plantation d'arbres (nb)</i> - <i>Mise en place de fontaines publiques et brumisateurs (nb)</i> - <i>Mise en place de nouvelles pataugeoires (similaires à celle du parc Laval en nb).</i> - <i>Cartographie des îlots de fraîcheur</i> 	<p>Services Division développement Urbain /Administration de l'Architecte / Voirie</p>
--	--	--

PRESERVATION DES RESSOURCES

<i>Mesure</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Responsable</i>
<p><i>Réduire la consommation d'eau de la Commune</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Restreindre le gaspillage d'eau (piscines scolaires)</i> - <i>Renouvellement du système de canalisation pour ↘ taux de fuite</i> - <i>Récupération / utilisation eau de pluie dans les bâtiments communaux</i> - <i>Réutilisation des eaux usées (piscines)</i> - <i>Concept exemplaire de gestion de l'eau dans les futurs quartiers</i> 	<p>Service Ecologique</p>
<p><i>Réduire la consommation d'eau des citoyens</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Nb. de communications sur la protection eau de surface/consommation eau du robinet/ utilisation eau pluviale</i> - <i>Facture plus pédagogique (consommation moyenne du ménage par rapport à la moyenne nationale)</i> 	<p>Services Ecologique / SIGI</p>

<p><i>Agir en faveur d'une agriculture et d'une alimentation durables : agriculture urbaine bio, nourriture bio et locale dans les cantines, sensibilisation (mesure 2.15, mesure 6.5)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Maintien du soutien financier alloué aux cités jardinières, jardins partagés et au Den Escher Geméisguart</i> - <i>Création de vergers (nb.) intégrés dans les projets tutti frutti et Gielt Band</i> - <i>Elaboration d'un cahier des charges pour cantine / achat produits alimentaires avec définition du % produits bio /% produits locaux /% repas végétariens</i> 	<p>Services Ecologique / Espaces Verts / /Enseignement / / Maisons relais / / Pro-Sud / CIGL</p>
<p><i>Agir en faveur d'un mode de vie plus durable</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Soutien aux associations locales comme par exemple Transition Minett, BENU...</i> - <i>Manifestations, sensibilisation & publications en relation avec l'environnement (nb.)</i> 	<p>Service Ecologique</p>

PROTECTION ET RESTAURATION DES MILIEUX NATURELS

<i>Mesure</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Responsable</i>
<i>Protection et restauration des milieux typiques de la Minett</i>	<ul style="list-style-type: none"> - ↗ de la superficie des pelouses sèches au Ellergronn, 	ANF
<i>Renaturation des zones humides et des cours d'eau</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de la renaturation de l'Alzette, aménagement écologique de la Dipbach à Nonnewisen, - Réalisation des mesures du plan de gestion de district hydrographique 	Services Espaces Verts / Travaux Municipaux
<i>Achat de terrains / de parcelles de forêt</i>	<ul style="list-style-type: none"> - ↗ de la superficie 	CBE / CC
<i>Protection de la diversité biologique en ville (mesures 2.5 ; 2.8 ; 2.9 et 2.16,)</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'abris à insectes, de nichoirs à chauve-souris et de nichoirs pour oiseaux (nb.) - ↗ de la superficie de platebandes avec fleurs mellifères - Création d'un permis de végétaliser 	Services Ecologique / Espaces Verts / Voirie

<p><i>Augmentation des surfaces gérées par le fauchage tardif et utilisation accrue de plants, haies, arbustes et arbres indigènes</i></p> <p><i>Gestion extensive avec pâturage itinérant, cartographie précise des biotopes (mesures 2.1 ; 2.3 ; 2.4 et 2.7)</i></p>	<p>- <i>Superficie</i></p>	<p>ANF, Espace verts</p>
<p><i>Augmenter l'âge de coupe afin de préserver les vieux arbres, maintien des ilots de vieillissement et augmentation des arbres biotopes et du bois mort dans le milieu forestier mesures 5.4 ; 5.5 ; 5.6 et 5.11</i></p>	<p>- <i>220 ans minimum pour les hêtres et 260 ans min. pour les chênes, nombre d'arbres biotopes/morts par ha</i></p>	<p>ANF</p>

AMENAGEMENT ET URBANISME

Mesure	Indicateur	Responsable
Augmentation des zones végétalisées dans la ville intra-muros, <i>mesure 2.4</i>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>↗ Superficie, nb d'arbre par habitant, nb d'ha, nb d'arbres</i> - <i>Aménagement de rue-jardin (surface linéaire)</i> - <i>Débétonisation des cours d'école (surface)</i> 	Service Espaces Verts / Voirie / Enseignement
Résorption des friches industrielles et aménagement exemplaire	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Grands projets urbains « Rout Lëns » et « Metzschmelz »</i> 	Service Division développement Urbain
Aménagement de voies vertes (piétons et vélos)	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Nombre de km</i> 	Services Espaces Verts / Voirie
Création d'une charte pour l'aménagement des espaces verts, <i>mesure 2.4 et 2.7</i>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Plan de gestion et suivi</i> 	Services Ecologique / Espaces Verts
Urbanisme sobre en consommation d'espace	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Objectif : 0 artificialisation nette</i> - <i>Séquence : éviter – réduire - compenser</i> 	Service Division développement Urbain

<i>Construction de bâtiments communaux respectueux de la nature (cf Modell-Checkliste für naturfreundliche Gemeindegebäude)</i>	- <i>Nb de bâtiments</i>	Service Administration de l'Architecte
---	--------------------------	--

SENSIBILISATION ET EDUCATION

<i>Mesure</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Responsable</i>
<i>Soutien et renforcement du rôle pédagogique du centre Ellergronn</i>	- <i>Nombre de manifestations, ateliers, visites nature guidées</i>	ANF
<i>Soutien au développement de programmes de formation sur le climat et la biodiversité, le développement durable pour les écoles, les sociétés privées et les citoyens</i>	- <i>Nombre de personnes formées, nombre d'évènements</i>	Service Ecologique
<i>Soutien et renforcement du rôle pédagogique de la Waldschoul</i>	- <i>Nombre d'enfants ayant fréquenté l'école en forêt, budget en €</i>	Services Ecologique / Enseignement
<i>Communication à destination du grand public</i>	- <i>Sensibilisation et communications du Service Ecologique, manifestations, workshops (nb)</i>	Service Ecologique

PLAN D' ACTIONS PRIORITAIRES REPRIS DANS LE PLAN NATIONAL POUR LA PROTECTION DE LA NATURE

<i>Mesure</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Responsable</i>
<i>BK09 Vergers</i>	- <i>Nombre et superficie des vergers, élaboration d'un plan verger</i>	ANF
<i>Prairies maigres de fauche (code 6510)</i>	- <i>superficie</i>	ANF
<i>Chat sauvage</i>	- <i>Aménagement de corridors forestiers (nb de corridors)</i>	ANF
<i>Lézard des murailles</i>	- <i>Aménagement de terrains (superficie)</i>	ANF
<i>Pollinisateurs</i>	- <i>Superficie gestion extensive, platebandes fleuries</i>	Service Espaces Verts
<i>Grand murin / Grand Rhinolophe / Vespertilion à moustaches</i>	- <i>Nb d'actions de protection</i>	ANF
<i>Triton crêté</i>	- <i>Protection accrue, restauration / création de mares</i>	ANF